LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

SEPTIEME ANNEE. — N° 179

SAMEDI 29 JUIN 1901

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal ;
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

LA CONCURRENCE

Aux principes collectivistes, les bourgeois ne manquent jamais d'opposer mille objections plus savantes et plus profondes les unes que les autres.

Examinons-en une, la plus courante, ou une des plus courantes : l'objection de la concurrence. Le collectivisme, aux yeux des économistes orthodoxes, supprime l'intérêt personnel. Plus d'initiative individuelle dans un régime où la subsistance de tous les producteurs est assurée ; plus d'inventions, par conséquent, plus de perfectionnements industriels, plus de découvertes scientifiques, ni de recherches littéraires ou artistiques ; en un mot, plus rien ; c'est l'anéantissement absolu, le gâchis perpétuel. Ce qui permet, au contraire, l'épanouissement des facultés de l'homme, ce qui l'invite à chercher, à penser, à agir, c'est la concurrence.

Notre opinion diffère tant soit peu de celle des économistes patentés de la bourgeoisie. A notre avis, il faut se garder de confondre ces deux termes, qui n'ont pas le moins du monde la même signification : intérêt personnel et concurrence. La concurrence ne représente pas la mise en action de l'intérêt personnel, ou, ce qui revient au même, de l'initiative individuelle. Elle est l'antagonisme, la lutte des intérêts personnels et non l'intérêt personnel lui-même. Dans les rudes batailles que se livrent, si nous osons nous exprimer ainsi, les intérêts individuels, apparaît la vraie forme de la concurrence : l'égoïsme. Ce n'est point là l'intérêt personnel bien entendu ; car celui-ci, au lieu de se traduire par l'égoïsme, par le culte aveugle du « moi », se traduit au contraire par la notion de la solidarité sociale.

D'ailleurs, il suffit d'examiner le mouvement de la concurrence pour se convaincre que, loin de stimuler l'initiative individuelle, de lui fournir un aliment, elle l'absorbe et la tue.

La concurrence est utile, proclame l'économie politique officielle. Discutons : Utile à qui ? D'abord au consommateur et ensuite au patron. Nous serions curieux de savoir en quoi elle profite au consommateur. On nous répond que c'est par la baisse des prix.

Or, qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion? Aujourd'hui la règle essentielle du commerce et de l'industrie consiste à vendre à petit bénéfice. Mais les frais n'en restent pas moins très élevés : et ces frais, quel que soit le prix de l'objet vendu, sont reportés sur lui, c'est-à-dire qu'en dernière analyse ils sont encore payés par le consommateur ; ajoutés au prix de l'objet de consommation, ils obligent le commerçant ou l'industriel à la fraude continuelle. *Comme il est indispensable, pour qu'un objet se vende qu'il ne soit point coté trop cher, il est d'usage de compenser la diminution du prix par la diminution de la qualité. La contrefaçon, la fraude, ce sont des institutions nécessaires de l'ordre bourgeois.*

Veut-on maintenant considérer le nombre excessif des commerçants ? Chacun d'eux n'est-il pas forcé, en raison du faible chiffre de ses affaires, d'augmenter ses prix pour pouvoir vivre ?

Donc, si, d'une part, les frais énormes auxquels la concurrence oblige les commerçants et les industriels, produisent fatalement la hausse des prix pour une qualité de marchandise constante, ou la diminution de la qualité pour un prix donné ; si, d'autre part, cette même concurrence, en faisant surgir de terre une armée de commerçants et d'industriels, les dresse les uns contre les autres, et les condamne tous à une misère uniforme, misère que ne soulagent point l'augmentation injustifiée des prix ; si, en un mot, la concurrence produit fatalement la hausse des prix, est-il possible de soutenir sérieusement qu'elle profite au consommateur ?

Mais nous venons de découvrir qu'elle n'est pas plus utile au patron, commerçant ou industriel.

Trop de concurrents : pas assez d'affaires pour chacun d'eux. Et cela, les grands manitous de l'Académie des Sciences morales et politiques, et autres sociétés dites savantes, sont bien obligés de le reconnaître. « A Paris, dit M. Leroy-Beaulieu, c'est le nombre infiniment trop élevé des marchands au détail, boulangers et bouchers, qui fait renchérir les prix ; » et, plus loin, M. Leroy-Beaulieu déplore la situation précaire des commerçants. Mais il se hâte d'enfourcher à nouveau son dada favori : Rien n'est perdu ! Capitalisme quand même ! « C'est là un mal temporaire », déclare-t-il.

Si un premier développement de la concurrence a augmenté les prix et réduit les commerçants à la misère, un deuxième dans lequel les grands magasins auront absorbé les petits, ramènera le bon marché ; la concentration du commerce est nécessaire et de cette concentration dérivera une baisse importante des prix.

Morbleu ! Monsieur Leroy-Beaulieu, prenez garde de devenir socialiste !... Mais, de grâce, quand la concurrence aura produit la disparition pure et simple du petit commerce, quand seuls, sur les ruines des petites boutiques et des petites fabriques, subsisteront les grands ateliers et les grands magasins, où donc sera votre concurrence ? Je crois fort qu'à ce moment elle sera évanouie, Monsieur Leroy-Beaulieu !... Et alors, comment les prix baisseront-ils, — puisque, selon vous, c'est elle seule qui peut les faire baisser ?

Il nous semble, à nous socialistes, que cette main-mise de quelques financiers sur toute la production, sur tout le commerce, produira tout au contraire la hausse des prix, car alors ces quelques hommes seront seuls à dispenser à des millions de travailleurs tous les objets de consommation.

Mais comment sortir de cette impasse ? Avec la concurrence actuelle, hausse des prix ; avec une concurrence limitée à quelques industriels ou à quelques commerçants, toujours la hausse des prix !

Pour trouver la solution, il faut perdre de vue le régime capitaliste sous lequel nous vivons, ce régime où l'on ne produit que pour vendre, c'est-à-dire pour amasser des bénéfices et se représenter un autre régime, où l'on ne produirait que pour consommer. Avec la concurrence présente, la production reste stationnaire ; le Capital, être toujours inquiet, redoute les placements industriels.

Peu de personnes osent se créer des situations dans le commerce ou l'industrie. Tout le monde voudrait être fonctionnaire ; or, il faut des producteurs !

La baisse des prix ne peut avoir lieu qu'avec un mode de production qui ne soit plus fondé sur la concurrence. Quand l'Etat socialiste, maître des instruments de production, fabriquera tout lui-même, le plus économiquement possible, puisqu'il aura à sa disposition les procédés les plus perfectionnés, il aura réalisé la baisse des prix par la suppression de tous les intermédiaires, de tous les parasites du travail.

Il vendra à prix coûtant, ou peu s'en faudra, calculant le prix de l'objet en additionnant celui de la matière première, celui de la main-d'œuvre, et, dans une très faible proportion, les frais des quelques services sociaux absolument indispensables.

M. Leroy-Beaulieu prévoit l'absorption de la petite industrie et du petit commerce par les grandes usines et les grands magasins.

Mais les prix resteraient toujours très élevés, s'ils n'augmentaient encore, car les actionnaires de ces entreprises ne connaîtraient plus de frein dans leur soif de dividendes.

Nous, nous demandons un pas de plus pour le bien-être de l'humanité tout entière ; nous réclamons l'absorption complète, et par la société, des grandes entreprises, comme des petites. Il nous semble qu'ainsi nous aurons concilié l'initiative individuelle avec l'intérêt de la collectivité. Dans un régime où des conditions d'existence égales sont assurées à chacun, il n'y a évidemment pas lieu de dire : *Il ne peut exister d'effort personnel* parce qu'il ne serait plus récompensé par une somme d'argent.

Toute découverte utile profitera également à chaque travailleur, se traduisant le plus souvent par une diminution de la quantité de travail.

Et puis, est-ce que Zeuxis, est-ce qu'Apelle, est-ce que les grands peintres et les grands statuaires de l'antiquité grecque produisaient leurs chefs-d'œuvre pour de l'argent ? Est-ce que Sophocle, Eschyle ou Euripide composaient leurs admirables tragédies pour de l'argent ?

Trop heureux si la faveur populaire leur valait une branche d'olivier.

C'était là leur gloire ; ils travaillaient pour ce symbole et pour l'immortalité !

Gustave ROBERT.

LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Les journaux anglais racontent que ces jours-ci deux irlandais siégeant à Dublin en qualité de jurés furent appelés à prêter serment sur une bible protestante. «Mais nous sommes catholiques ! » protestèrent-ils. — «Jurez toujours ! leur dit le juge, nous verrons ensuite.» — «Pas du tout ! qu'on nous apporte une bible catholique. On nous considère comme des idolâtres ; qu'il nous soit permis d'agir en idolâtres.»

J'ignore ce qu'en une circonstance pareille l'Eglise catholique prescrit aux fidèles. Ces deux Irlandais doivent apparaître comme de très dévoués militants ; quant à nous, même si leurs scrupules nous semblent quelque peu exagérés, nous n'avons pas le droit de dire qu'ils ont manqué de courage.

Mais ce courage-là n'appartient pas aux seuls catholiques. Des sceptiques, des incrédules, voire *des athées peuvent montrer autant d'intransigeance. On l'a vu, on le voit encore souvent chez nous. Quand un juré ou un témoin est appelé à prêter serment, il arrive souvent qu'il dise au président : « Je ne crois pas. N'ai-je pas congé d'employer une formule qui donne satisfaction à ma conscience et sauvegarde la conception que je me suis faite de la liberté de la pensée ? »*

Ah ! l'audacieux ! Pour se comporter ainsi, il est nécessaire tout d'abord qu'il soit riche. On le lui fait tôt voir. L'amende lui est administrée séance tenante et le tribunal ne lui ménage pas les manifestations de sa mauvaise humeur. De telle sorte qu'on peut ériger ceci à l'état d'axiome : «En France, les croyances sont libres ; mais si l'on veut jouir de cette liberté jusqu'à la barre des tribunaux, on s'expose à ajouter une dépense qui peut être de vingt-cinq louis à ses contributions ordinaires.

Eh bien ! savez-vous ce qu'a fait le juge de Dublin ? Il a insisté ; mais comme il ne pouvait pas triompher de l'obstination des deux jurés, il les a purement et simplement récusés. Et je trouve cela très honnête. Bien plus honnête à coup sûr que l'usage au nom duquel, pour incliner les hommes à dire la vérité, on rapetisse aux proportions d'un Père Foucuard un Dieu en qui ils ne croient pas tous !

NOIL.

CHRONIQUE

UN BEAU GESTE

Trottant menu, cassé, ridé, tanné, desséché par quatre-vingts ans de vie qui peuvent lui compter pour quatre fois plus de misère, le père Raymond, un vieux bonhomme qui exerce à Charentenay le métier de marchand de légumes — tout comme le Crainquebille d'Anatole France — s'avançait hier à la barre du tribunal correctionnel d'Auxerre.

M. le président Mérat avec un regard quelconque par-dessus ses bésicles constata que le casier du «prévenu» était vierge et le père Raymond avoua d'une voix qui semblait s'excuser : «Oui, monsieur c'est vrai, je n'ai jamais — condamné». Le père Raymond nous parut en même temps qu'une âme simple, quelqu'un qui sait ce qu'on doit à la majesté d'un tribunal.

M. le président exposa de quel crime, délit, ou simple contravention, le père Raymond s'était rendu coupable. Quoique marchand de légumes comme Crainquebille, Raymond n'avait pas insulté les sergots — pour le bon motif qu'il n'y avait pas de sergots à Charentenay ; il n'avait pas davantage crié : «Mort aux Vaches» et il n'avait pas non plus traité vilainement quelqu'une de ses clientes. Son cas était plus grave, le voici :

Quoique cela puisse paraître singulier, Raymond [illegible] pour autant n'est pas riche. Il est même pauvre ; d'autant plus pauvre que le patron pour qui il travaille pendant soixante ans, ne veut plus l'employer maintenant qu'il est vieux. Il n'en a du reste gardé rancune à personne, et sûrement il se dit que s'il est pauvre c'est qu'il faut que ce soit ainsi. Mais il ne veut pas mendier, et il pousse devant lui une voiturette pour vendre des légumes. Par malheur, la voix du pauvre vieux se ressent des ans comme ses jambes elles-mêmes. Il n'a plus guère la force de crier : «Voilà la belle laitue». Aussi, pour se faire mieux entendre, s'avisa-t-il d'acheter un accordéon. Ce meuble harmonieux fut la cause de ses malheurs.

Pas plus que la voix du brave homme, celle de l'instrument n'eut le don d'attirer les clients et, avant peu, Raymond se rendit compte que son acquisition pourrait tout au plus lui servir à charmer ses soirées. C'était peu. C'était si peu que le marchand de laitue résolut de s'en débarrasser au plus vite.

Comme il a quelque idée des puissances qui régissent nos existences et de certaines règles qui sont les lois, il s'en fut trouver le maire de sa commune et lui dit tout bonnement : «Je veux mettre mon accordéon en loterie ; autorisez-moi». Le maire autorisa tout bonnement, lui aussi, et le père Raymond se mit à placer des billets pour la fameuse loterie, convaincu d'avoir satisfait à toutes les exigences de la loi. Ça n'avait du reste, cette loterie, qu'un rapport très lointain avec les tirages du Panama, et quand, le pauvre homme, sa journée faite, avait placé pour dix sous de ses tickets, il s'endormait heureux.

N'empêche qu'un gendarme — oh ! que personne n'en veuille à ses bottes et à son bicorne — pensa que c'était là une opération illicite parce que le père Raymond n'était pas autorisé par la préfecture de l'Yonne. Pandore dressa procès-verbal au pauvre vieux.

D'autres eussent sacré, juré, excipé de leur bonne foi et de leur autorisation.

Le père Raymond, qui est décidément une âme simple ne sait rien de tel. Il se dit que si on lui avait fait un procès, c'est qu'il avait péché gravement ; et que, s'il avait péché, l'argent acquis par lui était mal acquis. On peut ignorer les grands préceptes sciaux qui régissent une époque et ne pas savoir «que si le vol est criminel, le produit du vol est sacré». Aussi, ce vieux, estimant avoir acquis illégalement quelque chose, tira cette conclusion, évidemment logique, mais qui ne vaut sans doute pas pour tous les temps : c'est qu'il fallait restituer. Il remisa sa balladeuse dans un coin de son hangar et, au lieu d'aller gagner les quelques vingts sous qui devaient le nourrir le lendemain, il accomplit un acte tout simplement admirable.

Et homme de quatre-vingts ans qui se traîne à peine, ce vieux dont les yeux usés pleurent à regarder seulement la lumière, cet humble qui gémit tout le jour pour arracher son pain du lendemain, s'en fut par routes et par chemins, sous le soleil implacable. Et quand il eut parcouru le territoire de trois communes, rendant son par-soi le prix de ses billets de tombola, il avait distribué une somme d'environ sept francs.

Le tribunal a condamné le père Raymond à un franc d'amende. Il est vrai que les quatre-vingts ans de misère du père Raymond n'auront pas le déshonneur de cette tache, si cinq nouvelles années de misère honnête viennent s'ajouter aux précédentes : on lui a accordé la loi de sursis. Et on lui a expliqué aussi qu'il devait acquitter les dépenses du procès, en ajoutant toutefois qu'une demande bien humble et bien polie permettrait, peut-être, de l'en exonérer.

Qu'il la fasse donc la demande, le pauvre vieux qui s'en est allé un peu plus courbé et plus las, quoique cette sentence rendue ne pèsât pas bien lourd sur ses épaules.

Qu'il la fasse cette demande et qu'il dise : «J'ai été honnête, profondément honnête, stupidement honnête ; vous m'avez déclaré coupable. Vous avez eu raison. On doit choisir mieux son temps quand on veut faire de pareilles manifestations.

« Vous me forcez à tendre ma pauvre vieille main et à mendier une faveur, quand gratuitement j'eus pu mettre en mouvement une douzaine d'employés pour les cinquante-neuf sous de mon accordéon. Vous avez raison ; je me repens. Ma pauvre vieille main déformée par le travail a eu le tort de faire un geste bien beau et bien noble quand même. Je suis maintenant qu'on n'a pas le droit de ne pas tendre la main. Je la tends. Soyez satisfaits.»

Tribune Laïque

Je cède bien volontiers ma tribune aujourd'hui à mon collaborateur J. Myrtill, et je suis heureux d'annoncer à mes lecteurs qu'ils pouvent compter sur son intervention régulière.

Ils auront vite apprécié sa haute compétence dans toutes les questions qui touchent à l'enseignement primaire laïque. Sans autre présentation, « à l'œuvre on connaît l'artisan », je lui cède la plume.

D.

RAPPORTS SECRETS

S'il est une innovation désirable dans le corps enseignant, c'est la communication *obligatoire* des rapports annuels, aux intéressés, instituteurs et institutrices.

Chacun a besoin de savoir comment il est apprécié ; il doit connaître les reproches *fondés ou non* qu'on lui adresse, afin de s'amender ou de se défendre selon le cas.

Rien n'est plus pénible que de se sentir ou de se croire attaqué, empêtré dans les phrases insinuantes, peu nettes, d'un rapport. On sort malaisément de cet inextricable filet, ne sachant pas toujours ce dont on est accusé.

A part les grands orages, rien ne transpire ou à peu près. Et une défaveur ne se devine qu'à des réticences, des encouragements *suggestifs*.

Cela peut aussi avoir des conséquences autrement pénibles que des déconsidérations passagères. Les postes de disgrâce existent !

Pourtant, sues à temps, il est des choses auxquelles on remédie, par un redoublement de zèle ou par des explications qui remettent l'affaire au point.

Les *circulaires ministérielles de 1885* et 1886 ont un effet presque nul. Les débutants les ignorent ; et si, par hasard, ils arrivent à les connaître, ils n'en demanderont certes pas l'application. Ces pauvres enfants ont bien assez à se débattre contre les embarras financiers, le curé, le maire, les personnages influents ou le reste, sans se créer d'autres difficultés en entrant dans la carrière.

Désirer la communication de ses rapports, même quand rien d'anormal ne motive cette démarche, alors même que les éloges les plus flatteurs y sont épandus, c'est réputé trop roide ! cela ne peut pas se faire ! Après une démarche pareille, on est réputé *frondeur !* ce qui est la pire qualification en langage enseignant, où l'on confond si volontiers l'indépendance de caractère, trait de l'homme vraiment libre, avec l'esprit de révolte.

Les adjoints et adjointes *devraient avoir le double de chaque rapport*. Quand tout se passe au grand jour, la confiance et la bonne entente règnent. La comparaison des notes, n'amène aucune récrimination, si elles ont été dictées par la justice et la bienveillance. Les intéressés eux-mêmes sont bons juges en cette matière ; ils peuvent être à la fois disciplinés et raisonneurs.

Les passages *au choix* d'une classe dans une autre, ne sont pas faits pour cimenter la solidarité que veulent les laïques.

Les favorisés *du choix*, eux-mêmes, ne peuvent que regretter, devoir leur avancement à un système injuste, puisqu'un nombre très restreint, de candidats d'égale valeur, bénéficie seul, de ses privilèges.

L'intrigue peut essayer de se glisser par ce classement *du choix*, porte ouverte à la faveur, aux recommandations, dont l'emploi est aussi répandu que l'usage en est défendu.

Pour que l'accès du corps enseignant soit interdit au soupçon, à la défiance, à la jalousie, il est indispensable que des *rapports connus* éclairent la conscience de chacun.

Certes, l'iniquité *du choix*, ne sera diminuée en rien, mais des surprises regrettables seront évitées, et cela aidera à prendre patience.

Les lois ne sont pas éternelles : il est permis d'espérer que, dans l'avenir, les promotions se feront uniquement *à l'ancienneté*, à des intervalles périodiquement réguliers. Les instituteurs et les institutrices sont tous trop consciencieux, ils remplissent leur tâche avec trop d'abnégation pour qu'on les divise en catégories, dont la différence de valeur professionnelle est souvent illusoire, *plus apparente que réelle*. Ils ont trop de fatigues, de soucis, pour ne point désirer vivre en parfaite communion d'esprit avec leurs collègues, avec ceux dont ils sont les collaborateurs et avec leurs chefs.

La communication des rapports ne pourra qu'être bienfaisante. Elle ne fera que resserrer les liens de confiance et d'estime des divers anneaux de la grande et belle chaîne laïque.

J. MYRTILL.

GÉNÉRAUX FACTIEUX

La plupart des journaux soulignent l'importance des déclarations faites à la Haute-Cour par le général Zurlinden. Celui-ci a expliqué que, par deux fois, le général de Pellieux lui a demandé le jour des obsèques de Félix Faure de rentrer directement à Vincennes avec son bataillon de chasseurs à pied, sans passer par la place de la Nation où, paraît-il, sa présence eût pu causer des troubles.

Voilà un point grave, qui vaudrait d'être éclairci. Malheureusement, M. de Pellieux a emporté son secret dans la tombe. Deux ou trois questions cependant suffisent à en indiquer la nature.

M. Déroulède a maintes fois déclaré que lui seul savait ce qui devait se passer place de la Nation, lui seul en complice principal, bien entendu. Or, M. de Pellieux en était informé. On est amené à conclure : 1. Que M. de Pellieux avait été mis au courant des projets de sédition militaire de Déroulède ; 2. Que Pellieux, ayant mesuré l'abîme, n'eut pas le courage de donner suite à l'accord établi.

De là, sa demande réitérée au général Zurlinden ; de là, l'apparition du général Roget place de la Nation, où Déroulède attendait le général de Pellieux ; de là encore les hésitations de Déroulède, évidemment déconcerté ; de là, enfin, la décision finale du général Roget de rentrer à la caserne.

Ces faits sont significatifs, surtout quand on les rapproche des dépositions des témoins de l'accusation, qui établissent formellement l'entente des trois ligues : Ligue des patriotes, Déroulède ; Ligue antisémite, Guérin ; jeunesse royalistes, Buffet, Godefroy. C'est la conviction de M. Lépine, qui dit sans ambages : « Ces ligues avaient fusionné. Leurs chefs s'étaient mis d'accord pour une action commune. »

Cela résulte des réunions tenues par eux au mois de juin. Les trois ligues étaient d'accord ; M. Déroulède devait agir pour toutes trois sur la place de la Nation. Elles étaient d'accord pour détruire la République, en attendant qu'elles fissent la guerre pour la remplacer par une dictature militaire ou par la monarchie orléaniste.

Déroulède s'en est allé échouer ridiculement à la caserne de Reuilly, où il a brûlé ses papiers et mis en sûreté les 50.000 francs que les royalistes lui avaient donnés à titre de première provision. Mais cet insuccès n'est du fait ni de Déroulède, ni de ses complices patriotards, antisémites ou philippistes ; il est le fait de circonstances indépendantes de la volonté des uns et des autres.

La main de M. de Pellieux est sans doute « la *main mystérieuse* », qui, au dire de Déroulède, contrecarra tous ses projets.

Un fait est désormais hors de conteste : C'est que M. de Pellieux savait et connaissait les plans des conjurés.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

LES RETRAITES OUVRIÈRES

M. Guieysse reprend ses fonctions

Paris, 27 juin. — La commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie ce matin avant la séance de la Chambre pour examiner la situation créée par la démission de M. Guieysse, de ses fonctions de rapporteur.

Vingt membres étaient présents.

Le président, M. Louis Ricard, a tout d'abord rappelé que la commission avait décidé que dès le jour de l'ouverture de la discussion publique du projet sur les retraites ouvrières, elle ne voterait pas sur les contre-projets présentés.

Dans ces conditions, le vote sur le contre-projet Denys Cochin émis hier doit être considéré comme non-avenu.

La commission s'est rangée à l'avis de son président. Elle a adopté à l'unanimité, sur la proposition de MM. Audiffred, Mirman et Bérard, une motion autorisant M. Guieysse, rapporteur, à continuer de défendre devant la Chambre le texte du projet élaboré par la commission, chaque membre conservant sa liberté d'action.

Le rapporteur cédant aux instances de ses collègues, a alors repris ses fonctions en rappelant que l'amendement Cochin, créant les deux caisses ouvrière et patronale, ne viendra en discussion que sur l'article 3.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du matin

Paris, 27 juin. — La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. AYNARD.

Les retraites ouvrières

On reprend la suite de la discussion du projet des retraites ouvrières.

M. LEMIRE développe un contre-projet comportant l'assurance obligatoire pour tous les ouvriers, domestiques, employés dont le salaire annuel ne dépasse pas 2.400 francs.

L'assurance est facultative pour les petits patrons.

La retraite varie de 100 à 250 francs. Les ressources sont fournies par des versements hebdomadaires, variant de 50 centimes à 1 franc, avec subvention par l'Etat.

M. Lemire critique l'organisation actuelle du travail, qui engendre la misère.

Il voudrait que les versements fussent proportionnels aux salaires et que la subvention de l'Etat fût prélevée sur les ressources générales du budget et non fournie par l'impôt.

C'est une erreur économique d'établir pour garantir d'intérêt le taux fixe de 3 %.

M. Lemire est partisan des caisses régionales qui constitueraient un fonds de garantie, lequel serait versé à la caisse centrale prévue par la commission.

Il fait ressortir le caractère social de son contre-projet.

LE RAPPORTEUR répond que la commission et M. Lemire ne diffèrent guère d'avis que par des questions de détail qui pourront être discutées à l'occasion de la discussion des articles.

Le contre-projet Lemire est repoussé par 318 voix contre 90.

M. CAUVIN développe un contre-projet établissant entre tous les Français une caisse nationale de solidarité, alimentée par des cotisations obligatoires à répartir annuellement.

La suite de la discussion est renvoyée à ces après-midi et la séance est levée à 11 heures 50.

Séance de l'après-midi

La séance est reprise à 2 heures 15.

Le projet des retraites

M. CAUVIN continue l'exposé de son contre-projet. En somme, il demande 10 fr. 40 à tous les citoyens et 50 millions au concours de l'Etat et des communes.

Après une courte réponse de M. GUIEYSSE *le contre-projet est repoussé par 335 voix contre 190.*

M. MASSABUAU développe un contre-projet dans lequel il a pris pour base, dit-il, le projet de la commission en s'inspirant, pour l'améliorer, des considérations apportées à la tribune par les divers orateurs.

Ce contre-projet, combattu par le rapporteur, *est repoussé par 366 voix contre 51.*

Les contre-projets déposés à la loi sur les retraites sont tous épuisés.

Les chemins de fer d'Indo-Chine

La Chambre, ayant terminé l'examen des contre-projets, interrompt la discussion des retraites et passe au projet relatif au chemin de fer de Haiphong à Yun-Nan-Sen.

FEUILLETON DU 29 JUIN. — N° 13

La Charmeuse d'Enfants

GRAND ROMAN

par Jules MARY

PREMIÈRE PARTIE

Une haine vieille d'un Siècle

IV

Une apparition

De son côté, le duc, en parfaite possession de tout son sang-froid, cherchait à se faire attaquer franchement, pour parer et riposter, après quoi sauter en arrière. Il ne faisait que de fausses attaques sur la partie la plus rapprochée afin de faire partir l'adversaire et de l'amener à se fendre, évitant les feintes compliquées qui découvrent trop. Il savait très bien que sa vie était en danger, mais était décidé à la défendre et à la faire chèrement payer. Il s'aperçut, du reste, que si Gaston était aussi fort, il n'était pas plus fort que lui. Les chances étaient égales. Le duc n'avait aucune haine contre les deux frères. Ces rudes natures, au contraire, qui étaient d'une autre époque, lui plaisaient par leur âpreté même, par leur rigidité, nous dirions presque par la grandeur de leur sauvage rancune. S'il avait eu affaire à moins fort, il l'eût épargné ! Il ne le pouvait sans péril de mort.

Pierre assistait à ce duel, le front ridé, le regard ardent, suivant anxieux les opérations rapides et savantes de tous les coups qui pouvaient amener, pour l'un ou pour l'autre, la blessure terrible et mortelle. Parfois, son corps se tendait, ses mains s'agitaient. On eût dit qu'il ne pouvait attendre la fin de la lutte et qu'il voulait se jeter entre ces deux sabres qui se choquaient. Déjà, une fois, il avait fermé les yeux pour ne pas voir l'arme d'Horace qui s'abattait avec la rapidité de la foudre. Et en les rouvrant, en voyant que le coup avait été paré, que son frère était debout et sans blessure, il avait à peine retenu un rugissement de joie. Son sein se gonflait. Sa respiration était bruyante. Il avait peur, atrocement peur pour Gaston...

Cinq minutes s'étaient écoulées. Les adversaires étaient haletants. Les témoins s'interposèrent, les obligeant à s'arrêter pour reprendre haleine.

Puis, les armes furent engagées de nouveau, battirent, se croisèrent, avec un acharnement réfléchi, avec une violence d'autant plus dangereuse qu'elle se cachait sous plus de présence d'esprit et de possession.

Parmi les témoins, nul n'aurait pu dire quel allait être le vainqueur de ce tournoi sanglant, tellement les deux jeunes gens paraissaient de même vigueur, entraînés tous deux, durs à la fatigue, coup d'œil rapide et poignet souple.

Seul, Pierre, la tête penchée, tendue pour mieux voir, pour se rapprocher un peu plus, seul, Pierre, par son attitude, sa pâleur, les frissons brusques qui lui faisaient parfois joindre et se tordre les mains, accusait son inquiétude.

C'est que, seul, connaissant son frère, il remarquait chez lui certains signes précurseurs de la fatigue : une teinte jaunâtre, d'un jaune de cire, se répandant sur ses traits. Pourtant les coups étaient toujours donnés et parés avec la même adresse, avec la même force.

Mais l'aîné avait fait trop souvent assaut avec son jeune frère pour s'y tromper, hélas ! et il la retrouvait cette pâleur de cire !

— Il faiblit ! Il faiblit !

M. de Jurvie ordonna un second repos. Gaston et Horace restèrent en présence, les mains appuyées sur la poignée du sabre fiché en terre. Leur large poitrine respirait, dans un mouvement profond et précipité. Mais tandis que le duc restait droit comme un chêne, Gaston se penchait, à bout de souffle.

Il eut, vers son aîné, un regard à la fois triste et souriant. Ils avaient si bien l'habitude de la vie commune qu'en général ils passaient des heures entières l'un près de l'autre sans se parler ; leurs yeux se communiquaient tout ce qu'ils avaient à dire. Toute parole était superflue. Et Pierre, éperdu, comprenait ce que venait de lui dire son frère.

— Je n'en peux plus !... je suis à sa merci !

M. de Jurvie s'était rapproché, avait, pour la troisième fois, lié les armes :

— Allez, messieurs !...

Haletant, les deux mains fouillant sa poitrine et comprimant son cœur, prêt à crier d'épouvante, Pierre devait voir jusqu'au bout ce spectacle : pour tout le monde, maintenant, c'était visible aussi bien que pour lui.

Déjà, à la reprise, si Horace avait voulu, la pointe du sabre eut percé le corps que la main appesantie ne défendait plus.

Les témoins entendirent un soupir rauque, derrière eux.

Ils se retournèrent.

C'était le frère aîné, appuyé contre un arbre, et qui défaillait.

Par deux fois, Gaston commit une faute. Horace ne voulut pas en profiter.

Pierre eut un moment d'espoir : le duc faiblissait peut-être lui aussi.

Mais Gaston eut un accès de rage ; il avait compris que son adversaire le ménageait, maintenant qu'il était sûr de la victoire.

Pendant une demi-minute, ses coups se multiplièrent, mais la fureur l'aveuglait, la fureur, la honte, le désespoir.

Alors, Horace murmura :

— Tant pis... C'est lui qui l'aura voulu !

Le jeu si serré de Gaston s'en allait à l'abandon pour ainsi dire. Lorsqu'il ripostait avec le tranchant, il ne ripostait même plus dans la ligne où il avait paré. Enfin, il commit une nouvelle et suprême faute : après une parade de prime basse, il riposta par un coup de tranchant vers la tête, au lieu de riposter directement par un coup de sabre au flanc ou au ventre.

Il se découvrait ainsi et laissait toute commodité au duc pour remiser.

La lutte durait depuis trop longtemps, il fallait en finir.

Horace étendit le bras et Gaston, lâchant son sabre, s'abattit en arrière, les bras étendus, avec une plaie béante de l'épaule à la poitrine.

Pierre avait vu la faute, avait prévu le coup.

En même temps que l'arme tombait sur cette chair frémissante, le frère aîné s'élançait avec un cri de rage et de haine et recevait Gaston évanoui dans ses bras.

Il le considéra un instant avec une douleur farouche.

Sur ce front pâle il mit un baiser.

Puis, après l'avoir porté au bord du bois et appuyé contre le tronc d'un arbre, il revint d'un bond vers Horace, ramassa le sabre de Gaston et sourdement :

— Je vais vous tuer !

Les témoins s'interposent. Bien qu'ils en aient accepté le principe, ils ne se dissimulent pas que les deux rencontres successives sont en contradiction avec le Code du duel. Le sang répandu, l'horreur du meurtre, ce jeune homme pâle et pareil à un mort, cet autre dont les yeux brillent d'une haine intraduisible, le duc froid et dédaigneux qui vient de soutenir un assaut horrible et qui se prépare à en soutenir un second plus terrible encore, tout cela les émeut, les trouble, les bouleverse.

— Monsieur Girodias, la lutte est impossible, inégale...

— Eloignez-vous !

— Pierre, remettons ce duel à plus tard... En toute équité il ne peut avoir lieu en ce moment...

— Eloignez-vous ! Eloignez-vous !

Et, s'adressant à Horace :

— Dites-leur donc de se taire et de vous faire place... Vous allez mourir.

Maître de lui, admirablement calme, le duc répliqua :

— Monsieur, je vous attends !

Et aux témoins :

— Messieurs, je vous prie de vous souvenir que j'ai accepté ces deux rencontres coup sur coup pour en finir plus vite... Donc, place s'il vous plaît !

Ils se reculèrent, navrés.

M. de Coutais, qui était médecin, s'empressa auprès de Gaston.

Les deux hommes s'attaquèrent avec fureur, mais, chose singulière, ce fut, avec les sabres, presque un combat à l'épée. Ils s'attaquèrent par des coups droits, dégagés, des une, deux, mêlés de battements. Ils lançaient des coups de pointe en fausses attaques destinées à faire partir l'adversaire afin de pouvoir parer et riposter ou contre-riposter, mais toujours par un coup de pointe. Ils paraient quarte, tierce ou seconde. Aucun des deux ne ripostait avec le tranchant. Le tranchant fait des blessures moins dangereuses. La pointe fait des blessures mortelles. A plusieurs reprises, les chemises furent effleurées. L'arme n'avait pas touché.

Les témoins arrêtèrent : il y eut une pause.

La respiration de l'aîné des Girodias était égale, pas plus précipitée. Le duc, au contraire, manifesta un moment de fatigue. Pierre jeta un coup d'œil vers Gaston que soignait le docteur. Il ne s'enquit de rien, ne prononça pas un mot, mais dans le spectacle de son frère inanimé, ensanglanté, il avait, comme Antée, chaque fois qu'il touchait la terre, retrouvé une nouvelle force et une haine plus forte.

— Allez ! dit M. de Jurvie joignant les sabres.

Tous les brouillards du matin étaient dissipés et le soleil brillait maintenant de tout son éclat dans un ciel très pur.

Seulement un vent violent se levait, par rafales, passait dans les arbres dénudés, faisait cliquer les branchettes, puis s'apaisait.

Tout à l'heure, il était évident que M. de Villefort, à différentes reprises avait épargné Gaston Girodias.

En cet instant, il était aussi évident que les deux hommes ne s'épargnaient pas ; celui-ci que coup menaçait la vie.

Les sabres se faussèrent ; on en changea.

Le duc, depuis quelques secondes, sentait son bras si souple devenir plus lourd. Une pesanteur le prenait à l'épaule, descendait jusqu'au poignet, engourdissait ses doigts.

Il avait aussi la sensation que l'arme de Girodias exerçait sur la sienne une pression formidable, comme si le sabre de l'adversaire, manié par une main de géant, eut pesé d'un poids énorme que le duc avait peine à soulever.

(A suivre.)